

A.O.C

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €

Siège social : 106 Avenue Tolosane 315120 Ramonville Saint-Agne

R.N.E. et R.C.S. Toulouse 538 785 650

EUID : FR3102.538785650

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation du résultat

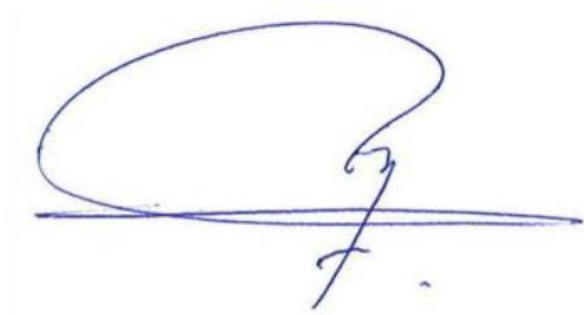
L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 354 616,24 € au compte « report à nouveau » qui passe ainsi de 514 294,29 € à 868 910,53 €.

Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette décision a été prise par l'associée unique le 30 juin 2026.

Le président, Didier Montegut



BILAN ACTIF

P/

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	24 000. 00	24 000. 00				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	33 882. 00	33 882. 00		159. 69	159. 69-	100. 00-
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	502 813. 10	440 793. 64	62 019. 46	102 858. 13	40 838. 67-	39. 70-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	77 310. 00		77 310. 00	77 310. 00		
	Total de l'actif immobilisé (III)	638 005. 10	498 675. 64	139 329. 46	180 327. 82	40 998. 36-	22. 74-
	Stocks et en-cours :						
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	3 491 108. 86	30 404. 33	3 460 704. 53	3 219 390. 95	241 313. 58	7. 50
	Autres créances	2 604 088. 10		2 604 088. 10	2 611 303. 65	7 215. 55-	0. 28-
	Charges constatées d'avance	167 080. 56		167 080. 56	184 621. 52	17 540. 96-	9. 50-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
ACTIF CIRCULANT	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 182. 61		1 182. 61		1 182. 61	
	Total de l'actif circulant (IV)	6 263 460. 13	30 404. 33	6 233 055. 80	6 015 316. 12	217 739. 68	3. 62
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	6 901 465. 23	529 079. 97	6 372 385. 26	6 195 643. 94	176 741. 32	2. 85

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000.00	50 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000.00	5 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	470 620.73	470 620.73		
	Report à nouveau	43 673.56	59 427.12	15 753.56-	26.51-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	354 616.24	15 753.56-	370 369.80	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	923 910.53	569 294.29	354 616.24	62.29
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques	850 325.00	1 020 325.00	170 000.00-	16.66-
	Provisions pour charges	156 428.00	123 874.00	32 554.00	26.28
	Total des provisions (II)	1 006 753.00	1 144 199.00	137 446.00-	12.01-
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 289.24	8 297.03	14 992.21	180.69
	Emprunts et dettes financières diverses	126 034.00	12 353.00	113 681.00	920.27
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 840 636.77	1 923 571.14	82 934.37-	4.31-
	Dettes fiscales et sociales	1 956 389.01	2 315 495.18	359 106.17-	15.51-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	495 372.71	222 434.30	272 938.41	122.71
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	4 441 721.73	4 482 150.65	40 428.92-	0.90-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	6 372 385.26	6 195 643.94	176 741.32	2.85

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 4 441 721.73 4 482 150.65

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	18 837 453. 81		18 837 453. 81	18 496 032. 99	341 420. 82	1. 85
Montant net du chiffre d'affaires	18 837 453. 81		18 837 453. 81	18 496 032. 99	341 420. 82	1. 85
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions			12 833. 32		12 833. 32	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			170 000. 00	56 778. 99	113 221. 01	199. 41
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			685. 47	5 681. 18	4 995. 71-	87. 93-
Total des Produits d'exploitation (I)			19 020 972. 60	18 558 493. 16	462 479. 44	2. 49
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			35 273. 66-	17 449. 34-	17 824. 32-	102. 15-
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			10 929 570. 76	9 669 563. 62	1 260 007. 14	13. 03
Impôts, taxes et versements assimilés			78 018. 90	86 204. 23	8 185. 33-	9. 50-
Salaires			5 171 440. 96	5 669 171. 41	497 730. 45-	8. 78-
Cotisations sociales			2 224 533. 57	2 403 572. 41	179 038. 84-	7. 45-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			40 998. 36	44 855. 60	3 857. 24-	8. 60-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				30 404. 33	30 404. 33-	100. 00-
Dotations aux provisions			32 554. 00	9 884. 00	22 670. 00	229. 36
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			6 410. 44-	17. 07	6 427. 51-	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			18 435 432. 45	17 896 223. 33	539 209. 12	3. 01
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			585 540. 15	662 269. 83	76 729. 68-	11. 59-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)		3 411.92			3 411.92	
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)		3 411.92			3 411.92	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)		108 301.83	42 461.77		65 840.06	155.06
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)		108 301.83	42 461.77		65 840.06	155.06
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		104 889.91-	42 461.77-		62 428.14-	147.02-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		480 650.24	619 808.06		139 157.82-	22.45-
Produits exceptionnels (VII)			42 179.36		42 179.36-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)			665 387.98		665 387.98-	100.00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			623 208.62-		623 208.62	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		126 034.00	12 353.00		113 681.00	920.27
Total des produits (I+III+V+VII)		19 024 384.52	18 600 672.52		423 712.00	2.28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		18 669 768.28	18 616 426.08		53 342.20	0.29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		354 616.24	15 753.56-		370 369.80	NS

(2) Dont produits concernant les entreprises liées 3 412.00
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées 108 302.00 42 462.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis en application du Plan Comptable Général annexé et du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément au règlement ANC 2022-06, la définition, la présentation et le contenu du résultat exceptionnel ont été revus. Celui-ci ne comprend désormais que les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, n'étant pas susceptibles de se reproduire de manière fréquente dans le cadre de l'activité courante. En conséquence, certains éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel ont été reclassés en résultat d'exploitation ou financier.

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais reclassées en Production vendue et en Produits des activités annexes.

Le montant des transferts de charges reclassé en produits des activités annexes est de 2 608.46€

Suite au règlement ANC 2022-06, les comptes de charge 648 - Autres charges de personnel sont classées en Salaires contrairement en Charges sociales en 2024. Par conséquent le montant d'ouverture a été modifié en conséquence.

Cette application n'a pas généré d'impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture.

Faits caractéristiques de l'exercice

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités. Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. Contrairement à 2022, il n'y a plus eu aucun courant d'affaire avec les compagnies russes depuis 2023, et les factures antérieures avaient déjà été dépréciées en 2022. Ce conflit n'a donc aucun impact direct dans les comptes clos au 31/12/2025.

A ce jour, le conflit Israélo-Palestinien, initié le 7 octobre 2023, n'a eu aucun effet observable sur la conduite de nos activités.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant.

Informations significatives

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2025 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscales :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société Alyzia.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan :

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : MERAINA
	Siège : 61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS FR
	N° d'indentification si entité française : 794848085
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues :
	Lieu 1 :
	Lieu 2 :
	Lieu 3 :

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	24 000			24 000
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	33 882			33 882
Installations générales, agencements, aménagements divers	417 226			417 226
Matériel de bureau et matériel informatique	12 903			12 903
Mobilier	72 684			72 684
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	77 310			77 310
TOTAL	638 005			638 005

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles, immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Catégorie : Logiciels métiers

Mode : Linéaire

Durée : 3 à 5 ans

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	24 000			24 000
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	33 722	160		33 882
Installations générales, agencements, aménagements divers	319 504	39 025		358 529
Matériel de bureau et matériel informatique	12 903			12 903
Mobilier	67 549	1 813		69 362
TOTAL	457 677	40 998		498 676

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	30 404			30 404
TOTAL	30 404			30 404

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

Néant.

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Néant.

Amortissements - Dotations de l'exercice

Néant.

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Evaluation des créances et des dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	77 310		77 310
Créances de l'actif immobilisé	77 310		77 310
Clients douteux ou litigieux	30 404	30 404	
Autres créances clients	3 460 705	3 460 705	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	684	684	
Taxe sur la valeur ajoutée	923 976	923 976	
Divers état et autres collectivités publiques	1 748	1 748	
Groupe et associés	1 582 161	1 582 161	
Débiteurs divers	95 518	95 518	
Créances de l'actif circulant	6 095 197	6 095 197	
Charges constatées d'avance	167 081	167 081	
TOTAL	6 339 588	6 262 278	77 310

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
ACTIONS	10. 00	5 000			5 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	5 000	10. 00	
TOTAL	5 000		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	50 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	5 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	470 621			
Report à nouveau	59 427	15 754-		
Résultat de l'exercice	15 754-			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	569 294	15 754-		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				5 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				470 621
Report à nouveau				43 674
Résultat de l'exercice				354 616
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				923 911

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Litiges	52 325				52 325
Autres provisions pour risques	968 000			170 000	798 000
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	123 874	292 113		259 559	156 428
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	1 144 199	292 113		429 559	1 006 753

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

Provisions significatives

Pour les risques et charges provisionnés pour des montants individuellement significatifs, une information est fournie sur :

1. la nature de l'obligation et l'échéance attendue des dépenses provisionnées ;
2. les incertitudes relatives aux montants et aux échéances de ces dépenses, et si cela s'avère nécessaire pour donner une information adéquate, les principales hypothèses retenues sur les événements futurs pris en compte pour l'estimation ;
3. le montant de tout remboursement attendu en indiquant, le cas échéant, le montant de l'actif comptabilisé pour celui-ci.

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2025, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 145 076€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant. En 2024, la provision était de 115 043€.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période.

La provision pour médaille de travail d'un montant de 11 352€ est estimée par ce même actuaire. évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

èses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.96%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Taux charges sociales : 40%
é : table INSEE 2021

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	23 289	23 289		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 840 637	1 840 637		
Personnel et comptes rattachés	1 198 693	1 198 693		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	682 617	682 617		
Taxe sur la valeur ajoutée	65 624	65 624		
Autres impôts taxes et assimilés	9 455	9 455		
Groupe et associés	126 034	126 034		
Autres dettes	495 373	495 373		
TOTAL	4 441 722	4 441 722		

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	18 837 454	18 496 033
AUTRES ACTIVITES ANNEXES	183 519	62 460
TOTAL	19 020 973	18 558 493

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	19 020 973	18 558 493
TOTAL	19 020 973	18 558 493

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraina.
La société est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 25.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	354 616	88 654	265 962
+ Charges non déductibles	126 034	31 508	94 526
= Résultat fiscal courant	480 650	120 163	360 488
- Produits non imposables	22 345	5 586	16 759
+ Charges non déductibles	45 831	11 458	34 373
= Résultat fiscal	504 136	126 034	378 102
= Impôt payé		126 034	

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ALYZIA	Prestation de service	17 673 965	

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **149 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	71
Ouvriers	77
TOTAL	149



A.O.C

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



A.O.C

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.O.C,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.O.C relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 30 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Jean-Baptiste Bouhier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	24 000. 00	24 000. 00				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	33 882. 00	33 882. 00		159. 69	159. 69-	100. 00-
	Autres immobilisations corporelles	502 813. 10	440 793. 64	62 019. 46	102 858. 13	40 838. 67-	39. 70-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	77 310. 00		77 310. 00	77 310. 00		
	Total de l'actif immobilisé (III)	638 005. 10	498 675. 64	139 329. 46	180 327. 82	40 998. 36-	22. 74-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	3 491 108. 86	30 404. 33	3 460 704. 53	3 219 390. 95	241 313. 58	7. 50
	Autres créances	2 604 088. 10		2 604 088. 10	2 611 303. 65	7 215. 55-	0. 28-
	Charges constatées d'avance	167 080. 56		167 080. 56	184 621. 52	17 540. 96-	9. 50-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 182. 61		1 182. 61		1 182. 61	
	Total de l'actif circulant (IV)	6 263 460. 13	30 404. 33	6 233 055. 80	6 015 316. 12	217 739. 68	3. 62
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	6 901 465. 23	529 079. 97	6 372 385. 26	6 195 643. 94	176 741. 32	2. 85

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000. 00		50 000. 00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	5 000. 00		5 000. 00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	470 620. 73		470 620. 73			
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves	470 620. 73		470 620. 73			
	Report à nouveau	43 673. 56		59 427. 12		15 753. 56-	26. 51-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	354 616. 24		15 753. 56-		370 369. 80	NS
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	923 910. 53		569 294. 29		354 616. 24	62. 29
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
AUTRES FONDS PROPRES	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS	Provisions pour risques	850 325. 00		1 020 325. 00		170 000. 00-	16. 66-
	Provisions pour charges	156 428. 00		123 874. 00		32 554. 00	26. 28
	Total des provisions (II)	1 006 753. 00		1 144 199. 00		137 446. 00-	12. 01-
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 289. 24		8 297. 03		14 992. 21	180. 69
	Emprunts et dettes financières diverses	126 034. 00		12 353. 00		113 681. 00	920. 27
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 840 636. 77		1 923 571. 14		82 934. 37-	4. 31-
	Dettes fiscales et sociales	1 956 389. 01		2 315 495. 18		359 106. 17-	15. 51-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	495 372. 71		222 434. 30		272 938. 41	122. 71
DETTES (1)	Produits constatés d'avance						
	Total des dettes (III)	4 441 721. 73		4 482 150. 65		40 428. 92-	0. 90-
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	6 372 385. 26		6 195 643. 94		176 741. 32	2. 85

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 4 441 721. 73 4 482 150. 65

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	18 837 453. 81		18 837 453. 81	18 496 032. 99		341 420. 82	1. 85
Montant net du chiffre d'affaires	18 837 453. 81		18 837 453. 81	18 496 032. 99		341 420. 82	1. 85
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			12 833. 32			12 833. 32	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			170 000. 00	56 778. 99		113 221. 01	199. 41
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			685. 47	5 681. 18		4 995. 71-	87. 93-
Total des Produits d'exploitation (I)			19 020 972. 60	18 558 493. 16		462 479. 44	2. 49
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			35 273. 66-	17 449. 34-		17 824. 32-	102. 15-
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			10 929 570. 76	9 669 563. 62		1 260 007. 14	13. 03
Impôts, taxes et versements assimilés			78 018. 90	86 204. 23		8 185. 33-	9. 50-
Salaires			5 171 440. 96	5 669 171. 41		497 730. 45-	8. 78-
Cotisations sociales			2 224 533. 57	2 403 572. 41		179 038. 84-	7. 45-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			40 998. 36	44 855. 60		3 857. 24-	8. 60-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				30 404. 33		30 404. 33-	100. 00-
Dotations aux provisions			32 554. 00	9 884. 00		22 670. 00	229. 36
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			6 410. 44-	17. 07		6 427. 51-	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			18 435 432. 45	17 896 223. 33		539 209. 12	3. 01
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			585 540. 15	662 269. 83		76 729. 68-	11. 59-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		3 411. 92			3 411. 92	
Total des produits financiers (V)		3 411. 92			3 411. 92	
Charges financières Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		108 301. 83	42 461. 77		65 840. 06	155. 06
Total des charges financières (VI)		108 301. 83	42 461. 77		65 840. 06	155. 06
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		104 889. 91-	42 461. 77-		62 428. 14-	147. 02-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		480 650. 24	619 808. 06		139 157. 82-	22. 45-
Produits exceptionnels (VII) Charges exceptionnelles (VIII)			42 179. 36 665 387. 98		42 179. 36- 665 387. 98-	100. 00- 100. 00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			623 208. 62-		623 208. 62	100. 00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)		126 034. 00	12 353. 00		113 681. 00	920. 27
Total des produits (I+III+V+VII)		19 024 384. 52	18 600 672. 52		423 712. 00	2. 28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		18 669 768. 28	18 616 426. 08		53 342. 20	0. 29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		354 616. 24	15 753. 56-		370 369. 80	NS

(2) Dont produits concernant les entreprises liées3 412. 00

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées108 302. 0042 462. 00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis en application du Plan Comptable Général annexé et du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément au règlement ANC 2022-06, la définition, la présentation et le contenu du résultat exceptionnel ont été revus. Celui-ci ne comprend désormais que les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, n'étant pas susceptibles de se reproduire de manière fréquente dans le cadre de l'activité courante. En conséquence, certains éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel ont été reclassés en résultat d'exploitation ou financier.

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais reclassées en Production vendue et en Produits des activités annexes.

Le montant des transferts de charges reclassé en produits des activités annexes est de 2 608.46€

Suite au règlement ANC 2022-06, les comptes de charge 648 - Autres charges de personnel sont classées en Salaires contrairement en Charges sociales en 2024. Par conséquent le montant d'ouverture a été modifié en conséquence.

Cette application n'a pas généré d'impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture.

Faits caractéristiques de l'exercice

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités. Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. Contrairement à 2022, il n'y a plus eu aucun courant d'affaire avec les compagnies russes depuis 2023, et les factures antérieures avaient déjà été dépréciées en 2022. Ce conflit n'a donc aucun impact direct dans les comptes clos au 31/12/2025.

A ce jour, le conflit Israélo-Palestinien, initié le 7 octobre 2023, n'a eu aucun effet observable sur la conduite de nos activités.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant.

Informations significatives

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2025 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscales :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société Alyzia.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan :

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- INFO SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS -

(Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : MERAINA
	Siège : 61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS FR
	N° d'indentification si entité française : 794848085
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues :
	Lieu 1 :
	Lieu 2 :
	Lieu 3 :

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	24 000			24 000
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	33 882			33 882
Installations générales, agencements, aménagements divers	417 226			417 226
Matériel de bureau et matériel informatique	12 903			12 903
Mobilier	72 684			72 684
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	77 310			77 310
TOTAL	638 005			638 005

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles, immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Catégorie : Logiciels métiers

Mode : Linéaire

Durée : 3 à 5 ans

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	24 000			24 000
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	33 722	160		33 882
Installations générales, agencements, aménagements divers	319 504	39 025		358 529
Matériel de bureau et matériel informatique	12 903			12 903
Mobilier	67 549	1 813		69 362
TOTAL	457 677	40 998		498 676

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	30 404			30 404
TOTAL	30 404			30 404

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

Néant.

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Néant.

Amortissements - Dotations de l'exercice

Néant.

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Evaluation des créances et des dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	77 310		77 310
Créances de l'actif immobilisé	77 310		77 310
Clients douteux ou litigieux	30 404	30 404	
Autres créances clients	3 460 705	3 460 705	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	684	684	
Taxe sur la valeur ajoutée	923 976	923 976	
Divers état et autres collectivités publiques	1 748	1 748	
Groupe et associés	1 582 161	1 582 161	
Débiteurs divers	95 518	95 518	
Créances de l'actif circulant	6 095 197	6 095 197	
Charges constatées d'avance	167 081	167 081	
TOTAL	6 339 588	6 262 278	77 310

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
ACTIONS	10. 00	5 000			5 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	5 000	10. 00	
TOTAL	5 000		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	50 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	5 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	470 621			
Report à nouveau	59 427	15 754 -		
Résultat de l'exercice	15 754 -			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	569 294	15 754 -		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				5 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				470 621
Report à nouveau				43 674
Résultat de l'exercice				354 616
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				923 911

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Litiges	52 325				52 325
Autres provisions pour risques	968 000			170 000	798 000
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	123 874	292 113		259 559	156 428
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	1 144 199	292 113		429 559	1 006 753

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

Provisions significatives

Pour les risques et charges provisionnés pour des montants individuellement significatifs, une information est fournie sur :

- la nature de l'obligation et l'échéance attendue des dépenses provisionnées ;
- les incertitudes relatives aux montants et aux échéances de ces dépenses, et si cela s'avère nécessaire pour donner une information adéquate, les principales hypothèses retenues sur les événements futurs pris en compte pour l'estimation ;
- le montant de tout remboursement attendu en indiquant, le cas échéant, le montant de l'actif comptabilisé pour celui-ci.

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2025, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 145 076€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant. En 2024, la provision était de 115 043€.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période.

La provision pour médaille de travail d'un montant de 11 352€ est estimée par ce même actuaire. évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

èses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.96%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Taux charges sociales : 40%
é : table INSEE 2021

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	23 289	23 289		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 840 637	1 840 637		
Personnel et comptes rattachés	1 198 693	1 198 693		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	682 617	682 617		
Taxe sur la valeur ajoutée	65 624	65 624		
Autres impôts taxes et assimilés	9 455	9 455		
Groupe et associés	126 034	126 034		
Autres dettes	495 373	495 373		
TOTAL	4 441 722	4 441 722		

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	18 837 454	18 496 033
AUTRES ACTIVITES ANNEXES	183 519	62 460
TOTAL	19 020 973	18 558 493

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	19 020 973	18 558 493
TOTAL	19 020 973	18 558 493

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraina.
La société est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 25.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	354 616	88 654	265 962
+ Charges non déductibles	126 034	31 508	94 526
= Résultat fiscal courant	480 650	120 163	360 488
- Produits non imposables	22 345	5 586	16 759
+ Charges non déductibles	45 831	11 458	34 373
= Résultat fiscal	504 136	126 034	378 102
= Impôt payé		126 034	

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ALYZIA	Prestation de service	17 673 965	

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de 149 personnes , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	71
Ouvriers	77
TOTAL	149